

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2012

FINANCEMENT SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2013 - (N° 287)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT SÉANCE**AMENDEMENT**

N ° 654

présenté par

Mme Fraysse, M. Asensi, M. Azerot, Mme Bello, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier,
M. Carvalho, M. Charroux, M. Chassaigne, M. Dolez, M. Marie-Jeanne et M. Sansu

ARTICLE 22

À la troisième ligne du tableau de l'alinéa 13, substituer respectivement aux taux :

« 28 % » et « 5 % »,

les taux :

« 60 % » et « 30 % ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Augmentation de la fiscalité applicable aux cigares et cigarillos.